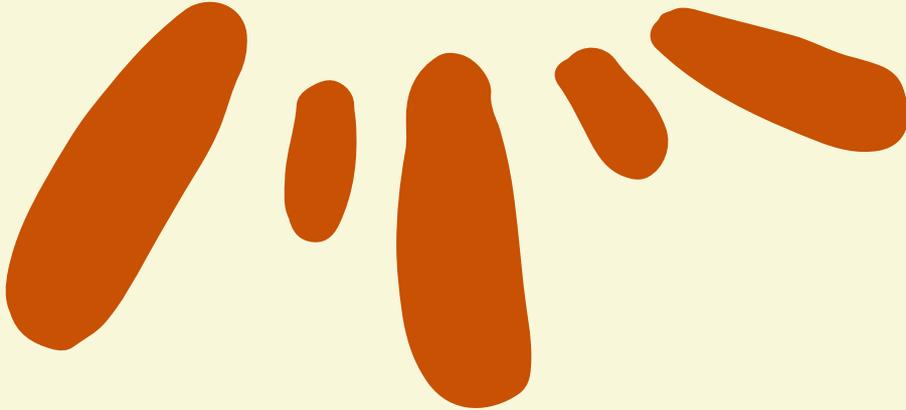


2023/2024



PROJET PEDAGOGIQUE



Accueil de loisirs

rue du stade

17740 STE MARIE DE RE

05.46.27.64.39

alsh@saintemariedere.fr



Définition:

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique de fonctionnement. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Sommaire

Définition du cadre	<i>Page 1-7</i>
1- Les périodes d'ouvertures/fermetures	<i>Page 1</i>
2- Le déroulement type	<i>Page 1</i>
3- Les locaux	<i>Page 2</i>
4- L'équipe et le rôle de chacun	<i>Page 3</i>
5- L'organisation du travail d'équipe	<i>Page 5</i>
6- Le public accueilli	<i>Page 6</i>
7- Les repas /Goûters	<i>Page 6</i>
8- Le matériel pédagogique	<i>Page 6</i>
9- La sécurité	<i>Page 7</i>
10- Les règles sanitaires/accidents	<i>Page 7</i>
Objectifs pédagogiques	<i>Page 9-10</i>
Animation des Pré-adolescents	<i>Page 11</i>
Conditions d'évaluations	<i>Page 12</i>
1- Evaluation du projet pédagogique	<i>Page 12</i>
2- Evaluation des stagiaires	<i>Page 12</i>
3- Evaluation des agents titulaires/contractuels	<i>Page 12</i>

Définition du cadre

1- Les périodes d'ouvertures/fermetures

L'accueil de loisirs fonctionne selon 2 types de période:

- Le périscolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h30-8h20
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	16h15-18h45
Mercredi	7h45-18h45
Soirées préados	18h30-21h30

- L'extra-scolaire :

Vacances (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)	7h45-18h45
Samedi préados (1samedi sur 2)	14h-17h30

Périodes de fermetures de l'ALSH:

Vacances de février: 2ème semaine

L'été: à partir du 15 août

Vacances de Noël: les 2 semaines

2- Le déroulement type

Vacances/mercredis (périscolaire):

7h45-9h45:	Accueil des enfants en échelonné
9h45-10h:	Rassemblement des enfants/Appel Explication de la journée/tps d'échange
10h-12h:	Activité (à partir de 11h30 rangement et nettoyage)
12h-13h15:	Repas
13h15-14h:	Temps calme/Sieste pour les PS et MS
14h00-16h:	Activité
16h00-16h15:	Rangement
16h15-16h45:	Gouter
16h45-18h45:	Départs échelonnés

La sieste:

Le temps de sieste commence après le repas, il est proposé aux enfants de PS et MS. Un passage aux toilettes s'effectue avant de coucher les enfants.

Le temps de sieste est organisé (selon les salles disponibles) en priorité en salle de motricité (école maternelle) ou dans la grande salle bleue d'activité au centre de loisirs. Au bout de 30 minutes, si certains enfants ne dorment pas ceux-ci seront levés.

Le réveil se fera en échelonné jusqu'à 15h30. L'animateur responsable de la sieste s'occupera de ranger la salle (empiler les lits, laver les draps...)

Périscolaire matin (assuré par deux animateurs):

7h30-8h20: Accueil des enfants en échelonné.
Les maternelles et élémentaires sont réunis dans la même salle
Jeux libres/activités calme (dessin, jeux de sociétés...)

Périscolaire soir :

16h15: Fin de l'école
16h20-16h45: Gouter
16h45-18h45: Départs échelonnés des enfants
Les lundis et jeudis: Aides aux devoirs assurées par les animateurs et des
et des bénévoles
Jeux libres/jeux sociétés/petites activités manuelles...

3- Les locaux

L'accueil de loisirs est déclaré auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) sous le numéro : 017ORG0099.

L'accueil de loisirs l'Awalé est situé rue du stade, 17740 Sainte Marie de Ré
05.46.27.64.39/ alsh@saintemariedere.fr

Les enfants sont accueillis:

Sur l'accueil de loisirs	Sur l'école
un bureau	les salles de restauration
des sanitaires et douche	une salle de motricité
une cuisine	des sanitaires
Un espace élémentaire comprenant: un hall et une grande salle d'activité pouvant être séparé en deux.	une cour
Un espace maternelle comprenant: un hall, une grande salle d'activité et une salle de jeux servant également de la salle de sieste	une salle de classe en cas de nécessité

4- L'équipe et le rôle de chacun

L'équipe de l'accueil de loisirs est fixe elle se compose:

D'une directrice titulaire d'un BPJEPS

- Assure l'encadrement de l'équipe d'animateurs
- Est garante de la sécurité et des règles
- Est garante du projet éducatif
- Elabore et valorise le projet pédagogique
- Assure le lien entre la structure et l'extérieur
- Assure la communication
- supervise le secteur pré ado
- Assure le volet administratif et financier de l'accueil de loisirs

D'une directrice adjointe titulaire d'un BAFD/CAT.B

Elle assiste et travaille conjointement avec la directrice sur :

- Les règles et la sécurité
- L'encadrement de l'équipe
- L'élaboration du projet pédagogique
- Les liens entre la structure et l'extérieur
- Elle remplace la directrice en cas d'absence
- Supervise le secteur pré ado
- Assure des missions d'animations

D'un directeur/animateur du secteur préado stagiaire BAFD

- Assure les fonctions d'animateurs sur les temps périscolaire et extrascolaire (voir missions ci-dessous)
- Assure l'encadrement du groupe de jeunes qui lui est confié
- Coordonnes les activités
- Participe aux réunions
- Assure le fonctionnement et maniement du matériel et équipement à utiliser
- Veille à la sécurité des usagers, au respect des locaux et du matériel
- maîtrise les règles d'hygiène et de sécurité
- Gère les stagiaires
- Respecte et fait la réglementation de l'ALSH en vigueur
- Est garant du Projet éducatif
- Assurer le volet administratif et financier de son secteur

Opérationnelles

- Accueillir et animer
- Veiller à la sécurité physique et affective des enfants
- Etre responsable d'un groupe d'enfant
- Etre meneur de projet/de démarche pédagogique répondant au objectif du projet pédagogique
- Préparer, mettre en oeuvre et réaliser des animations en se donnant les moyens nécessaireà leurs mises en oeuvre
- Etre médiateur au sein d'un groupe d'enfant, gerer les conflits, garantir le respect des regles de vie
- Parler de maniere positive, etre bienveillant
- Aménager des espaces en fonctions des animations
- Jouer avec, faire jouer, donner à jouer et laisser jouer
- Participer aux différents temps de vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiènes
- Participer à l'élaboration de séjour, à son encadrement et son évaluation
- Participer ponctuellement à l'accueil des péados
- Participer à des actions autour de l'ACM et dédiés à la jeunesse et aux familles

Relationnelles

- Etre membre de l'équipe d'animation : s'intégrer, collaborer, participer et enrichir la vie de l'équipe
- Entretenir des relations quotidiennes avec ses collegues, services et partenaires
- Partager des informations avec son équipe et sa hiérarchie

Organisationnelles

- Utiliser le matériel pédagogique avec respect et participer à son entretien
- Veiller au respect et à la sécurité des locaux
- Participer aux commander de matériel, à l'inventaire, exprimer ses besoins
- Savoir ou se situe les documents obligatoires en cas de d'inspection
- Accompagner des stagiaires BAFA
- Peut assurer des taches administratives

Les intervenants

- Animent des activités sur les périodes de vacances et les mercredis
- Apportent une technicité et une plus value dans le programme d'activité
- Travaillent conjointement avec l'équipe d'animation pour assurer une meilleur cohérence pédagogique

Le personnel municipal

- Intervient sur les temps d'encadrements des repas du mercredis et des vacances
- Afin d'assurer une continuité pédagogique un dialogue régulier sera nécessaire
- est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe

5- L'organisation du travail d'équipe

L'équipe d'animation fixe se reunira deux fois par semaine afin de :

- Proposer et mettre en place des projets
- Analyser, évaluer et faire évoluer ses pratiques
- Analyser, évaluer
- Echanger sur les enfants, les problématiques rencontrées afin de mieux répondre à des besoins généraux et spécifiques
- Préparer les programmes d'activités
- L'équipe participera aux temps de réflexion et la mise en place d'actions avec la CDC

Plusieurs règles de vie pour l'équipe sont incontournables:

- Le tabac est interdit dans l'enceinte du centre de loisirs

Les animateurs peuvent faire des pauses dès lors que cela n'entrave pas le fonctionnement des activités, l'accueil des enfants et que le relais est assuré par un autre animateur.

Il sera exigé auprès de l'équipe d'animation:

- De la ponctualité afin d'assurer un service de qualité et des relations d'équipe saines et respectueuses
- Une tenue respectueuse et adaptée aux activités
- Un vocabulaire adapté et une bonne posture
- Un savoir-etre, afin d'entretenir un bon fonctionnement d'équipe à savoir :bienveillance, entraide, écoute et neutralité
- L'usage des téléphones portables personnels sera modéré afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

6- Le public accueilli

L'accueil de loisirs accueille les enfants de la commune en priorité, scolarisés sur le groupe scolaire Louis GAUCHER. Les enfants devront être âgés de minimum 2 ans et demi pour pouvoir s'inscrire sur la structure.

Selon les places disponibles, l'accueil de loisirs pourra accueillir les enfants de l'extérieur.

L'accueil de loisirs mettra une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap. Un dialogue avec les familles sera engagé avant toute inscription afin de comprendre au mieux les besoins individuels, les attentes et favoriser ainsi l'intégration de l'enfant dans les groupes.

Le groupe de pré-adolescents sera constitué d'enfant de 9 à 12 ans (CM1-CM2-6e).

7- Les repas /Goûters

Les repas seront pris en charge par le restaurant scolaire, qui assure des repas BIO à 80%, les mercredis et vacances scolaires.

Les animateurs mangeront aux côtés des enfants, un par table.

L'équipe s'assurera de l'autonomie des enfants lors de ces temps (nettoyage des tables, rangement, service...)

Les goûters seront fournis par le restaurant scolaire, lors de temps péri et extra-scolaire, ils seront BIO à hauteur de 80%.

Ponctuellement, les animateurs des enfants ou préados intégreront dans le programme d'activité la préparation des goûters.

8- Le matériel pédagogique

Le matériel est rangé en fonction de sa nature.

- les jeux de sociétés sont en libre service pour les enfants.

Les animateurs vérifieront de façon régulière le placard des jeux de société, procéderont au rangement et au tri des jeux.

- Le matériel pour les activités manuelles est stocké dans l'accueil de loisirs (cuisine, placard porte, salle hublot).

Le matériel est rangé de façon régulière, ces stocks sont vérifiés et gérés par les animateurs. Une attention particulière sera portée au gaspillage. Les animateurs veilleront à la bonne utilisation du matériel, et faciliteront la mise à disposition de papier et matériaux de récupérations.

- Le matériel pour les activités physiques est stocké dans le garage.

9- La sécurité

- Les grilles de la cour de l'accueil de loisirs seront constamment fermées.
- La présence d'un animateur en extérieur pour la surveillance des enfants est obligatoire.

Lors des sorties:

- Les animateurs doivent mettre des bracelets indiquant les coordonnées de l'accueil à chaque enfants.
- Les animateurs doivent disposer d'une pharmacie.
- Pour chaque déplacement, le groupe sera encadré par un animateur à l'avant et à un animateur l'arriere. Afin d'être visible, un gilet jaune devra être porté par les encadrants.
- Un téléphone portable professionnel est mis à disposition du groupe, les animateurs veilleront à le garder chargé et allumer.
- Le registre de présence des enfants devra être en possession des animateurs ainsi que la tablette contenant les numéros de téléphone des parents.
- L'appel doit être fait régulièrement afin de s'assurer de la présence de tous les enfants.

10- Les règles sanitaires/accidents

- Les enfants malades ne seront pas admis sur l'accueil de loisirs.
- Si l'enfant a contracté une maladie contagieuse, les parents devront obligatoirement en informer la directrice et l'enfant ne sera pas accepté sur la structure.
- Les médicaments sont interdits sur la structure. Le personnel de l'accueil de loisirs n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants, homéopathie comprise. Nous demandons aux parents de bien vouloir administrer aux enfants leur traitement en dehors des heures d'ouvertures de notre structure. De plus, et pour des raisons de sécurité, l'automédication n'est pas autorisée au sein de nos locaux.
- Pour les enfants faisant l'objet d'un PAI, il appartient aux responsables légaux de nous transmettre l'ordonnance médicale ainsi qu'une décharge dûment signée autorisant l'administration de médicaments et/ou de soins.
- Si un enfant développe au cours de son accueil des symptômes préoccupants, le responsable de l'ALSH contactera le médecin (ou le service d'urgence) et informera parallèlement les parents de l'état de santé de leur enfant. En fonction de l'avis médical formulé par le médecin, l'enfant sera immédiatement repris par son responsable légal, ou pourra demeurer au calme pendant la journée, sous la surveillance de l'équipe encadrante.

Accident:

- En cas d'accident bénin: le référent sanitaire de la structure dispensera des soins nécessaires à l'enfant, voire contactera le médecin, puis en informera la famille.
- En cas d'événement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant: le responsable de la structure (ou l'animateur en cas d'absence de la directrice) contactera le service des urgences qui pourra décider de conduire l'enfant au centre hospitalier le plus proche. Les parents/reponsables légaux seront immédiatement informés.
- En cas d'hospitalisation, si le responsable légal est absent, le responsable de la structure qui accompagnera l'enfant autorisera toute intervention médicale ou chirurgicale requise sur la base de l'autorisation donnée par le parent/responsable légal (stipulée sur la fiche sanitaire).

Objectifs pédagogiques

1- Permettre aux enfants d'expérimenter dans un cadre respectueux de ses choix et ses envies

Il est nécessaire au sein de l'accueil de loisirs d'axer nos projets en prenant en compte l'avis des enfants.

Que les enfants puissent être investigateurs de projet au sein de la structure, accompagnés et guidés par les animateurs. Avoir un regard bienveillant sur leurs choix et leurs idées, c'est les considérer, les aider à grandir et leur faire prendre confiance en eux.

Cette démarche éducative s'inscrit dans une volonté de nous émanciper de nos pratiques traditionnelles et nous interroge sur notre rôle d'animateur au sein d'une structure d'accueil de loisirs.

S'ouvrir et inscrire ces démarches dans nos actions c'est:

- Aménager des temps où les enfants peuvent s'exprimer
- Penser et construire des outils d'expressions
- Favoriser les temps libres
- Co-construire des projets avec les enfants
- Créer un environnement propice à l'autonomie
- Responsabiliser les enfants dès le plus jeune âge

2- Soutenir des actions favorisant l'entraide et la solidarité

Il est souvent constaté au sein de l'accueil de loisirs et durant les temps méridiens des conflits et parfois des violences (physiques et morales (insultes, moqueries...)).

Aujourd'hui nous sommes de plus en plus amenés à faire de la médiation avec les enfants mais aussi les parents. Une sur-vigilance est pratiquée dans la cour de l'école ainsi que sur la structure mais cela n'est pas vecteur de changement.

Cette objectif sera mis en place par:

- Des jeux coopératifs/sports collectifs sans notion de "gagne"
- Des projets favorisant la collaboration des enfants
- Des projets intergénérationnels/transmissions de savoirs
- Des moments d'inclusions des grands dans le groupe des petits pour susciter l'entraide
- La mixité des groupes quand l'activité le permet
- La participation des enfants à la vie quotidienne de manière globale et non individuelle

3- Conduire les enfants vers des démarches plus éco-responsables

Au sein des accueils de loisirs il est obligatoire de recycler et trier ces déchets. Longtemps nous avons fermé les yeux et nous ne nous sommes pas préoccupés des questions environnementales. Aujourd'hui il nous semble impératif d'y sensibiliser les enfants, leur faire prendre conscience des enjeux pour nous, être humain et celui de notre planète.

Afin de répondre à cet objectif nous:

- Installerons des bacs de tri
- Réduirons nos déchets (construction d'un composteur)
- Réfléchirons, en partenariat avec la cantine, à des goûters plus respectueux de l'environnement
- Nous travaillerons en partenariat avec CDC et les ambassadeurs/trices du tri
- Nous utiliserons, dès que nous le pourrons, des solutions de déplacements plus doux pour la planète (marche, vélo, transport en commun...)
- Nous réaliserons avec les enfants des affiches afin de sensibiliser les familles aux problématiques environnementales
- Nous organiserons des événements portant sur ces thèmes : goûter/repas zéro déchets, troc de jeux/jouets...

4- Cultiver, avec les enfants, notre ouverture sur le monde

Nous sommes géographiquement en retrait. Décrochés du "continent". Cela est une force car nous ressentons un fort attachement à notre territoire mais cela peut aussi nous renfermer sur nous-même. Beaucoup de projets sont orientés sur notre patrimoine, la richesse de notre environnement (plage, forêt, vigne, marais...) nous permet effectivement une multitude de projets. Mais aujourd'hui se pose la question de l'ouverture/la compréhension du monde au-delà nos frontières.

Afin de répondre à cet objectif nous orienterons nos actions autour:

- Du voyage, de l'évasion
- De débat, d'atelier philo sur des sujets divers (actualités, problématiques...)
- Expérimentation, la libre création
- Echange de compétences, de savoirs (entre enfants, entre adultes...)
- Des arts plastiques, des différentes techniques, des outils...
- Visite de musée/sites culturels
- L'intervention de techniciens permettant d'acquérir des compétences
- S'ouvrir aux autres (soirée/goûter avec les parents, intercentre...)

Animation des Pré-Adolescents

1- Le projet général

Il est constaté que les enfants de CM1/CM2 ne se retrouvent plus trop dans les activités proposées par l'accueil de loisirs, une baisse de la fréquentation est notée sur cette tranche d'âge.

Les enfants entrant tout juste en 6ème n'arrivent pas toujours à franchir le pas vers les locaux jeunes de l'île, ceux-ci sont souvent fréquentés par des plus grands qu'eux et cela peut les intimider. Les inclure dans ce projet nous semble cohérent.

Ce projet est une "passerelle". Les jeunes entre 9 et 12 ans s'y retrouvent dans un espace où ils sont à l'aise, pouvant participer à des activités en accord avec leurs envies et leur tranche d'âge.

La mise en place d'activités pour les CM1, CM2, 6E est donc menée. Celles-ci se déroulent:

- Les samedis après-midis
- Les vendredis soirs, veille de vacances
- Lors des vacances de printemps ou un mini camp est organisé

Des mercredis après-midis (un par mois) sont également organisés. Chapotés et financés par la CDC, ils regroupent plusieurs accueils de loisirs (La Flotte, La Couarde, Saint Martin et Sainte Marie) ainsi que les locaux de Ré jeunesse (Ars, La Flotte, Le Bois) afin que tous les jeunes de l'île puissent se rencontrer.

2- L'encadrement

Un animateur, en stage BAFD, assurera la direction et l'animation de ces temps (cf. "le personnel et le rôle de chacun").

Ponctuellement un animateur de l'accueil de loisirs pourra accompagner certaines activités.

3- Les objectifs pédagogiques

Les activités proposées seront organisées autour des objectifs pédagogiques de la structure (cf. première partie: "objectifs pédagogiques") avec une adaptation en fonction de la tranche d'âge. Un travail pédagogique sera également mené de manière collaborative avec la CDC ainsi que les autres ALSH de l'île de Ré.

Modalités d'évaluations

1- Evaluation du projet pédagogique

L'évaluation par l'équipe du projet pédagogique aura lieu régulièrement lors des temps de reunion, elle portera sur :

- Les activités
- Le déroulement et l'articulation des temps
- Les besoins et l'utilisation du matériel et de l'espace
- Les problématiques éventuelles rencontrées avec certains enfants
- La pédagogie et le partage des valeurs

Afin d'évaluer au mieux nos actions, les enfants ainsi que les parents seront invités à échanger/s'exprimer sur:

- Des idées/des envies
- Le fonctionnement
- Leur satisfaction générale
- Les +/les -
- ...

L'équipe d'animation réfléchira et mettra en place des outils adaptés aux différentes tranches d'âges (maternelles, élémentaires, parents) afin de recueillir la parole de chacun.

2- Evaluation des stagiaires (bafa, cpjeps, bpjeps...).

La directrice se devra d'accompagner le stagiaire vers l'acquisition des aptitudes et la réalisation de ses objectifs.

Il est nécessaire dès le départ de mettre en place un système d'accompagnement et d'évaluation du stagiaire afin de fixer avec lui des objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

2- Evaluation des agents fonctionnaires titulaires/contractuels

L'évaluation professionnelle des agents est une obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

L'entretien professionnel est obligatoirement conduit par le supérieur hiérarchique direct de chaque agent. Ce niveau de proximité, totalement indépendant du grade et de la catégorie hiérarchique de l'évaluateur, permet de garantir une meilleure connaissance de la manière de servir et des conditions de travail de l'agent.